

RÈGLEMENT

Format de jeu et calendrier

Le tournoi se joue en deux phases :

1. Phase de qualification avec élimination directe

La phase de qualification se déroulera à Genève le week-end du 28 au 29 septembre 2024 avec élimination directe.

Les matchs se jouent avec la règle du «no-add» en deux sets gagnants avec super-tie break au 3ème set.

Des têtes de séries seront nommées par le Comité de l'ACPGE en fonction du classement SUIPA.

Les balles et les frais de terrain sont pris en charge par l'ACPGE.

2. Tableau final avec élimination directe

Le tableau final (à partir des quarts de finale) se déroulera à Genève lors du week-end du 5 et 6 octobre 2024.

Des têtes de séries seront nommées par le Comité de l'ACPGE en fonction du classement SUIPA.

Les balles et les frais de terrain sont pris en charge par l'ACPGE.

Des points SUIPA seront distribués aux catégories qui auront au minimum 7 joueurs classés dans cette catégorie.

Inscription

Les inscriptions se font exclusivement à travers le site internet de l'ACPGE : www.acpge.ch et prendront fin le **30 juin 2024**. Les inscriptions au Championnat se font par paire.

Frais d'inscription

- Frais d'inscription de CHF 15.- par personne pour l'inscription à un tableau ou CHF 25.- par personne pour deux tableaux.
- Les frais d'inscription au championnat genevois incluent la cotisation annuelle en tant que membre du Cercle Genevois des Padelistes

Catégories

- Femmes licenciées (min. 1 point SUIPA)
- Femmes loisirs (pas de licence SUIPA ou 0 point SUIPA)
- Hommes licenciés (min. 1 point SUIPA)
- Hommes loisirs (pas de licence SUIPA ou 0 point SUIPA)
- Mixtes (2ème tableau possible)
- Vétérans 45+ (2ème tableau possible)
- Juniors (né en 2006 et plus tard)

Résultats et information

Les informations et les résultats du championnat genevois seront communiqués à travers le site www.acpge.ch, le compte Instagram de l'ACPGE et Whatsapp.

Critères d'admission

Les inscriptions sont ouvertes pour les résidents genevois ou les frontaliers qui travaillent à Genève. Les participants doivent être membres du Cercle Genevois des Padelistes (association à but non lucratif des joueurs de Padel). La cotisation annuelle en tant que membre est comprise dans les frais d'inscription.

Prix et récompenses

Un trophée ainsi que des prix seront distribués aux vainqueurs et aux finalistes des tableaux.

Responsabilité et litige

L'ACPGE décline toute responsabilité en cas de blessure ou de perte d'objets personnels des participants.

En cas de litige ou de question, vous pouvez vous adresser directement au responsable du tableau.

